

Travail au noir mis au jour sur un chantier bullois

/// Une vaste opération de contrôle a été menée jeudi sur un chantier à Bulle.

/// Une cinquantaine de policiers sont intervenus.

/// Résultats: six travailleurs en situation de séjour illégal et une vingtaine d'autres soupçonnés d'infraction à la Loi sur le travail au noir.

FRANÇOIS PHARISA

FRAUDES. Les autorités ont voulu donner un signal fort: non, le travail au noir ne restera pas impuni. Service public de l'emploi (SPE), Association friburgeoise de contrôle (AFCO), police cantonale, Fédération friburgeoise des entrepreneurs (FFE) et préfecture ont livré, hier devant la presse, les résultats d'une opération de contrôle d'envergure, effectuée la veille sur un chantier de l'agglomération bulloise. Le travail au noir, mais aussi le non-respect des conventions collectives de travail et des normes sécuritaires ou environnementales étaient visés. Une action «d'une ampleur exceptionnelle», selon les intervenants.

Elle a commencé jeudi sur le coup de 8 h et s'est terminée vers 11 h. Plus de 50 agents de la police cantonale ont été dépêchés sur le terrain, un chantier d'une vingtaine de villas et d'immeubles. «Nous avons ciblé ce site, parce que nous avions déjà des suspicions d'irrégularités depuis un premier contrôle réalisé en février dernier», justifie Patrice Borcard, préfet de

la Gruyère, qui a coordonné cette opération coup de poing. Les policiers ont quadrillé le périmètre et ont rassemblé la quarantaine de personnes qui travaillaient sur le site. Elles étaient employées par 16 entreprises différentes. Tous les bâtiments ont été intégralement fouillés. «Certaines personnes tentaient de se dissimuler dans les constructions», raconte André Progin, chef de la Région Sud à la police cantonale.

Après s'être assurés qu'aucun fuyard n'avait pris la clé des champs, les six inspecteurs de l'AFCO et les représentants des divers services de l'Etat impliqués (SPE, Service de la population et des migrants, Service de l'environnement, Service de l'énergie) sont entrés en scène. Chacun a procédé à ses investigations. Les irrégularités constatées ont été innombrables.

«C'est de l'exploitation»

Au total, 42 travailleurs ont été appréhendés. Six d'entre eux ne possèdent pas de permis de séjour légal. Ils seront expulsés du territoire suisse. Sur les 36 autres, «deux tiers sont soupçonnés d'infraction à la



La chasse aux fraudeurs s'accroît. Sur un grand chantier à Bulle, une trentaine de personnes en ont fait les frais. RÉGINE GAPARY

Loi sur le travail au noir», précise Patrice Borcard. Une prise impressionnante au regard de ce qui se passe habituellement (*lire ci-dessous*).

«La sécurité individuelle des travailleurs était en outre quasiment nulle, ajoute le préfet, qui se base sur le rapport du SPE. Certains portaient même des baskets.» Jean-Daniel Wicht, directeur de la FFE, juge la sécurité sur le chantier «inacceptable». Il se dit «choqué». A tel point qu'à ses yeux, la situation s'assimile à «de l'exploitation d'êtres humains».

Le constat du Service de l'environnement révèle égale-

ment de multiples fautes: tri des déchets inexistant, feuilles utilisées comme poubelles, bidons d'huile traînant ici et là sans sécurisation... «La ville va réclamer des mesures immédiates à ce niveau pour protéger l'environnement», relève Patrice Borcard.

Enquêtes à venir

Quant au Service de l'énergie, il a lui aussi décelé des infractions, tout en qualifiant la situation de «convenable». Des analyses seront encore menées sur des matériaux d'isolation notamment. De même, des enquêtes seront conduites quant

au respect ou non des conventions collectives de travail.

L'intervention passée, il s'agit désormais d'analyser les informations récoltées. «Nous allons effectuer les démarches de vérification nécessaires, puis nous transmettrons nos conclusions au SPE», décrit Mike Aguet, responsable de l'inspection à l'AFCO. Le SPE dénoncera ensuite les infractions à la Loi sur le travail au noir auprès des instances compétentes, «selon qu'il s'agit d'un manquement au droit relatif aux étrangers, aux assurances sociales ou à l'imposition à la source», reprend Eric Brocard, chef de la section Marché du travail au SPE.

Et ensuite? «Pour une entreprise, les amendes, quand il y en a, ne vont pas au-delà de 10 000 francs. Les sanctions sont trop gentilles à côté de ce qu'elles gagnent en employant des travailleurs au noir», s'énervait Jean-Daniel Wicht, qui estime que l'économie représenterait entre 10 000 et 20 000 francs par travailleur et par année.

Malgré les événements de jeudi, le chantier bullois se poursuit. «Le bloquer pénaliserait les entreprises honnêtes qui y travaillent aussi», justifie Patrice Borcard. ■

Cinq cents inspections l'an

MOYENNE. «Pourquoi n'y a-t-il pas plus souvent des opérations comme celle menée jeudi à Bulle?» Jean-Daniel Wicht, directeur de la Fédération friburgeoise des entrepreneurs, relaie la colère «des patrons honnêtes, pénalisés par le travail au noir auquel recourent certains de leurs concurrents». Hier en conférence de presse, il réclamait «cinq ou six policiers» spécifiquement chargés d'attraper les travailleurs au noir. Et ceux-ci ne sont pas rares dans le canton.

En moyenne, d'après les chiffres fournis par Eric Brocard, chef de la section

Marché du travail au Service public de l'emploi, 500 inspections sont menées chaque année dans le canton tous domaines confondus (restaurants, maraîchers, travail à domicile), permettant ainsi de contrôler 1 800 travailleurs. Parmi ces inspections, environ 200 sont effectuées sur des chantiers de construction. «En général, 30% des personnes contrôlées sont soupçonnées d'infraction», précise Eric Brocard. Jeudi, à Bulle, deux tiers des travailleurs approchés ont été pincés.

Pour lutter contre cette concurrence déloyale, Jean-Daniel Wicht pense tenir la

solution: la création d'une carte professionnelle, sur laquelle figureront le nom et la photo de l'employé, le nom de l'employeur et un code-barres. «En le scannant, inspecteurs et employeurs sauront si le travailleur concerné possède des papiers d'identité en ordre et s'il est annoncé auprès de l'AVS.» Ces badges existent déjà dans le canton de Vaud. Les entreprises friburgeoises y travaillant doivent se les procurer. «Nous espérons le rendre obligatoire dans le canton de Fribourg le plus rapidement possible», conclut Jean-Daniel Wicht. FP

Viviane Fontaine ouvre ses portes

CERNIAT. Bientôt quarante ans après la fabrication de sa première feuille de papier, Viviane Fontaine inaugure ce week-end son nouvel espace-atelier dans sa maison de Cerniat. Les portes seront ouvertes au public dimanche, dès 14 h. Plusieurs expositions de ses œuvres se dérouleront en outre cette année pour fêter ses quatre décennies de création autour du papier, dont elle est devenue l'une des principales représentantes en Suisse.

Après avoir rencontré, en 1972, un artiste américain qui broyait des bouts de chiffon dans un mixer, la Genevoise rédige son mémoire à l'Ecole des Beaux-Arts de Genève sur le papier art alors naissant en Europe. Elle se rend ensuite à plusieurs reprises en Extrême-Orient, notamment au Japon, où cette technique traditionnelle est enseignée depuis des millénaires. Avant d'aterrir dans sa Gruyère d'adoption pour expérimenter l'utilisation de plantes indigènes qu'elle transforme en œuvres d'art. CD

Cerniat, route de La Valsainte 8, inauguration samedi dès 17 h, portes ouvertes dimanche dès 14 h, www.vivianefontaine.ch

Commerçants très «actifs»

BULLE. Le Groupement des commerçants Bulle-La Tour-de-Trême a tenu, jeudi soir, son assemblée générale. Dans les murs du chalet Bataille, à Broc, près d'une cinquantaine de membres ont participé à ce rendez-vous. Dans son rapport, la présidente Valérie Schmutz s'est dite satisfaite des activités proposées en 2015. «Nous avons été très actifs pour conserver notre visibilité.»

Une soirée débat sur le thème du franc fort, une participation à la journée «Bulle portes ouvertes», la Braderie de Bulle et le chemin des crèches ont permis aux commerçants de se mettre en avant. «Nous avons également poursuivi notre engagement dans le débat concernant le nombre de places de parc disponibles en ville, explique la présidente. Afin d'éviter que les commerçants ne se garent

devant leur magasin, nous avons trouvé un accord avec les TPF. Onze places de stationnement ont été mises à disposition à proximité de la gare.»

La Braderie de Bulle

En 2016, plusieurs rendez-vous sont agendés. Le premier se déroulera le 7 septembre à Bulle, avec l'organisation d'une conférence sur le phénomène des achats en ligne. La troisième édition de la Braderie de Bulle se déroulera les 30 septembre et 1^{er} octobre à Espace Gruyère. «Cette année, nous devrions accueillir davantage de participants, continue Valérie Schmutz. Nous allons également accentuer la promotion de cet événement.» Une animation est également prévue durant les fêtes de fin d'année. VAC

En bref

VUADENS

Blessés dans un accident
Mercredi, peu après 6 h 30, un automobiliste de 29 ans circulait sur la route Principale, à Vuadens. Inattentif, il n'a pas remarqué que le véhicule qui le précédait avait freiné. Un choc s'en est suivi, lors duquel les occupants du véhicule heurté – un homme de 35 ans et deux enfants de 4 et 1 ans – ont été blessés. Ils ont été transportés à l'hôpital. Le conducteur fautif se trouvait sous le coup d'un retrait de permis. Il avait aussi consommé des produits stupéfiants, indique la police cantonale.

MUSÉES

Dans le monde entier, à Bulle et à Mézières
Dimanche, c'est la Journée internationale des musées. Pour l'occasion, de nombreuses institutions ouvrent leurs portes ce 22 mai. C'est le cas, et gratuitement, du Musée grüérien, à Bulle, ou du Musée du papier peint, à Mézières (de 13 h 30 à 17 h). Le château de Gruyères, lui, propose des visites guidées sur le thème des artistes qui y ont séjourné, à 14 h, 15 h et 16 h (la visite est gratuite, mais pas l'entrée). Cette année, plus de 35 000 musées du monde entier y participent, sous l'autorité du Conseil international des musées. En Suisse, la coordination est assurée par l'Association des musées suisses. Infos sur www.museums.ch.

BULLE

Une zone spéciale énergétique approuvée par le DAEC
Le conseiller d'Etat Maurice Ropraz, en charge du Département de l'aménagement, de l'environnement et des constructions (DAEC), a approuvé la modification du plan d'aménagement local (PAL) de la commune de Bulle, a-t-on pu lire dans la *Fauille officielle* d'hier. Le chef-lieu avait mis à l'enquête cette requête le 22 janvier dernier, afin de permettre à Gruyère Énergie d'acquiescer une parcelle dans la zone industrielle de Planchy (*La Gruyère du 21 janvier*). L'objectif de cette action est que l'entreprise grüérienne puisse construire une nouvelle centrale thermique pour le réseau de chauffage à distance le long des voies ferroviaires TPF. A signaler que cette zone spéciale pour infrastructures énergétiques est la première sur le territoire de la commune de Bulle. Cette décision d'approbation peut faire l'objet d'un recours au Tribunal cantonal dans les trente jours.

ENNEY

Morand Constructions métalliques se dévoile
L'entreprise Morand Constructions métalliques organise, aujourd'hui de 9 h à 12 h, une journée portes ouvertes. Les curieux auront ainsi l'occasion de découvrir les nouveaux bâtiments de l'entreprise grüérienne désormais basée dans la zone industrielle d'Enney.

PUBLICITÉ

www.tutticanti.ch

tutticanti
Fête Friburgeoise des Chorales
Freiburger Chorale

25 au 29 mai 2016
5 jours de fête
au centre-ville de Bulle

PAUKENMESSE & PSAUME 42
Grands concerts classiques
avec chœur, solistes et l'Orchestre
de chambre friburgeoise
Direction: Brady Allred

Billletterie: tutticanti.ch • La Gruyère, TouristInfo